

REGLEMENT « édition 2022 ».

TRAILS : Départ de la place de l'église de Chantelle

Les Gorges de la Bouble : 20km (500m D+) ou 30km (800m D+), deux distances à choisir au 15^{ème} km.

Les Moulins : 14 km -300m D+.

Les Passerelles : 5 km -200 m D+

Le P'tit Trail de Chantelle : 3km -50m D+

ORGANISATION : Les quatre Trails (Trail des Gorges de la Bouble, Trail des Moulins, Trail des Passerelles, Le « Le P'tit trail de Chantelle ») sont organisés par l'Association Chantelle Sports Nature.

L'épreuve des trails s'appuie sur la réglementation de la FFA (Titre II-A, II-A) et plus particulièrement sur les règles techniques et de sécurité spécifiques aux Trails (titre IV-A et B) prévues par le règlement des courses hors stade 2020/2021.

TYPE D'EPREUVE :

Les quatre épreuves dénommées : « Les Gorges de la Bouble », « Les Moulins », « Les Passerelles », « Le P'tit Trail de Chantelle » sont selon la nomenclature définie par la FFA :

Un Trail court (Pour l'épreuve de 30Km) : (distance supérieure ou égale à 21 Km et inférieure à 42 Km dont la totalité des surfaces goudronnées n'excède pas 25% de la distance totale).

Des Trails découverts (Pour les autres distances) : (distance inférieure à 21 Km dont la totalité des surfaces goudronnées n'excède pas 25% de la distance totale).

INSCRIPTION :

Les inscriptions se feront **UNIQUEMENT** en ligne via SPORTIPS : un lien sera effectif sur notre site internet à partir du 1^{er} novembre 2021

Il ne sera **PAS** possible de s'inscrire sur place

Seul un dossier **COMPLET** permettra la récupération du dossard, **AUCUN PASSE DROIT** ne sera possible.

Le **PASS SANITAIRE** sera **OBLIGATOIRE** au jour de l'écriture du règlement. Il sera demandé au retrait du dossard si la législation le jour de l'épreuve l'exige.

Le retrait des dossards se fera sous des chapiteaux situés aux alentours de la salle. Des fléchages seront disposés de façon à ce que les coureurs ne se croisent pas et selon un sens de circulation défini .

A ce jour , **le port du masque est OBLIGATOIRE à l'intérieur de la salle Robert Chardonnet . Du gel hydroalcoolique sera à la disposition des coureurs et des bénévoles sur les zones d'accueil et d'arrivée**

Un parking est à la disposition des coureurs. Des signaleurs veilleront à optimiser les places en aidant au stationnement.

Un fléchage sera mis en place entre la salle Robert Chardonnet et le départ, distance de 1km à **parcourir à pied**

Les quatre parcours partiront de la **place de l'église de Chantelle (proche de la Mairie) pour arriver à la salle Robert Chardonnet de Chantelle.**

DEPART :

Le Trail des Gorges de la Bouble se déroulera sur un circuit de 20 km, pour un dénivelé positif de 500 mètres ou de 30 Kms pour un dénivelé positif de 800 mètres ; deux distances qui seront à choisir au km 15. Le départ sera donné à **13h**

Le Trail des Moulins se déroulera sur un circuit de 14 km, pour un dénivelé positif de 300 mètres. Le départ sera donné à **13h20**

Le Trail des Passerelles se déroulera sur un circuit de 5 km, pour un dénivelé positif de 200 mètres. Le départ sera donné à **11h30**

Le P'tit Trail de Chantelle se déroulera sur un circuit de 3 km, pour un dénivelé positif de 50 mètres. Le départ sera donné à **11h45**.

BOULANGER Didier 11/10/21 12:30

Deleted: ne se

BOULANGER Didier 11/10/21 12:30

Deleted:

BOULANGER Didier 11/10/21 12:32

Deleted: s

CIRCUIT : Les circuits de ces épreuves emprunteront des routes, rues, prairies, chemins et sentiers de toute nature situés sur les **communes de CHANTELLE, de DENEUILLE LES CHANTELLE et de MONESTIER (CHANTELLE LA VIEILLE)**.

CIRCULATION : La circulation automobile sera autorisée sur les routes et rues empruntées. Dans la traversée de Chantelle, au départ, des vélos ouvriront la route devant les coureurs. Sur les autres axes traversés ou empruntés, des cônes de Lubeck délimiteront la chaussée pour interdire d'empiéter sur l'autre partie de la chaussée. La plus grande prudence devra être respectée par les coureurs sur ces portions routières. Des signaleurs seront disposés aux intersections des chemins et des routes avec le matériel prévu par la réglementation (gilets fluos – palette K10 – arrêtés). Dans les villages de Chantelle la Vieille, de Deneuille les Chantelle et de Chantelle, des arrêtés pourront être produits pour faciliter la circulation en fonction des besoins.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- **Pour les Trails :** selon les prérogatives établies par la FFA, dans le guide de l'organisateur de Trail (Article 2. Aspects techniques) :

- Tous les coureurs devront impérativement déclarer avoir lu le règlement de l'épreuve, les chartes éco responsable et sanitaire.

- Les participants au regard de l'article L.231-2 du code du sport devront être titulaires :

- d'une licence athlétisme Compétition, athlétisme Entreprise, athlétisme Running délivrée par la FFA ou d'un « pass j'aime courir » délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation

- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, stipulant aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition : UFOLEP - FCD-FFSA-FFH-ASPTT-FSCF-FSGT

- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation

- Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs,

- Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.

- Les concurrents ne pourront bénéficier d'aucune assistance personnelle tout au long du parcours,

- Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au signaleur qui indiquera à l'organisation la mise hors course.

- Les concurrents se doivent secours et entraide.

CESSION DE DOSSARD : tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

REMISE DES DOSSARDS : Les dossards munis d'une puce seront remis dans le Hall de la salle Robert Chardonnet à Chantelle ou sous des chapiteaux selon les recommandations sanitaires à la date de la manifestation.

Un lot souvenir sera donné à tous les participants.

Ne pas enlever la puce du dossard ; chaque dossard sera récupéré à votre arrivée.

Toute puce perdue ou non rendue à la fin de la course sera facturée au coureur au prix de 3 €

CATEGORIES :

-**Pour les Trails** Les épreuves sont ouvertes aux compétitrices et compétiteurs licencié(e)s le 27 /01/ 2020 (**licence à jour**) aux Fédérations UFOLEP -FCD-FFSA-FFH-ASPTT-FSCF-FSGT ou non-licencié(e)s à ces fédérations, **obligatoirement** en possession d'un certificat médical (**de moins d'un an**).

L'âge minimum pour participer :

-au Trail des Gorges de la Bouble (**portion 30kms**) est de **20 ans** (catégorie Master ,sénior, espoir)

-au Trail des Gorges de la Bouble (**portion 20kms**) est de **18 ans** (catégorie junior). Toute personne de **18 et 19 ans s'engageant sur le 30 kms** sera disqualifiée et stoppée sur le champ.

-au Trail des Moulins est de **18 ans** (catégorie junior).

-au Trail des Passerelles est de **14 ans** (catégorie minime).

-au P'tit Trail de Chantelle est de **12 ans** (catégorie benjamin)

Les catégories d'âge se basent sur l'année civile qui débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Elles se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année (âge au 31 décembre) et PRENNENT EFFET AU 1^{er} NOVEMBRE DE LA SAISON ADMINISTRATIVE EN COURS.

BENJAMIN :né(e) en 2009 et 2010 -**MINIME** : né(e) en 2007 et 2008-**CADET** : né(e) en 2005 et 2006 - **JUNIOR**: né(e) en 2003 et 2004 - **ESPOIR** : né(e) en 2000 à 2002 - **SENIOR** : né(e) en 1988 à 1999 – **MASTER 0** : né(e) en 1983 à 1987 -**MASTER 1** :né(e) en 1978-1982 **MASTER 2** : né(e) en 1973 à 1977 - **MASTER 3** : né(e) en 1968 à 1972 - **MASTER 4** : né(e) en 1963 à 1967 - **MASTER 5** né(e) en 1958 et 1962 - **MASTER 6** né(e) en 1953 à 1957 - **MASTER 7** né(e) en 1948 à 1952-**MASTER 8** né(e) en 1943 à 1947-**MASTER 9** né(e) en 1938 à 1942 -**MASTER 10** né(e) avant 1937

TARIFS :

Trail des Gorges de la Boule : 20€

Trail des Moulins : 14 €

Trail des Passerelles : 5 €

Le P'tit Trail de Chantelle : 3 €

Une majoration de 3 € sera effectuée à compter du 24 janvier 2022 ; les inscriptions seront closes le vendredi 28 janvier 2022 à 12h précises.

ANNULATION D'INSCRIPTION : Vous pouvez souscrire une garantie annulation au moment de l'inscription en ligne. En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement si souscription d'une garantie annulation et sur demande, reçue avant le 22 janvier 2022. En absence de souscription d'une garantie annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

ASSURANCES :

L'organisateur est assuré en responsabilité civile auprès de Groupama pour cette épreuve.

ASSISTANCE MEDICALE : L'assistance médicale sera assurée par les secouristes de la Croix Rouge et un médecin. L'épreuve est couverte par un PC radio (onde courte 150Mega) et environ 20 TW sur l'ensemble du circuit.

SECURITE et ENCADREMENT : Des VTT ouvriront l'épreuve pour vérifier la mise en place des signaleurs. Des commissaires (pédestres) la fermeront. Des signaleurs en veille radio seront placés aux points sensibles. Le circuit sera balisé. Des cônes de signalisation délimiteront le couloir réservé aux compétiteurs, sur certains passages routiers.

Deux barrières horaires seront installées sur le parcours du Trail des Gorges de la Boule à hauteur du 15^{ème} km, les coureurs arrivant après 15h00 seront orientés sur le parcours du Trail des Moulins. La seconde sera à hauteur du 27^{ème} km à 17h00 afin de rester dans les temps limites de course.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou de lever les barrières horaires.

Les temps limites de course sont :

-Trail des Gorges de la Boule : 4h30

-Trail des Moulins : 4h00

-Trail des Passerelles : 1h30

-Le P'tit Trail de Chantelle : 1h

Tout coureur se trouvant hors limite de temps de course indiqué ci-dessus sera arrêté par le premier signaleur qu'il trouvera sur son parcours et ramené en voiture à l'arrivée.

MATERIEL OBLIGATOIRE :

Les concurrents doivent prévoir un équipement adapté à ce genre d'épreuve :

Collant long, coupe-vent, bonnet ou tour de cou, couverture de survie, sifflet, boisson, vivres de course, lampe-frontale (sur le 30 kms) selon la température

Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des dossards et les organisateurs se réservent le droit d'interdire la course à toute personne mettant en péril son intégrité physique

ZONE DE DEPART : Un sas de départ, deux sas d'attente sont mis en place afin d'éviter les regroupements trop importants

-Trail des Gorges de la Boule : entrée dans le sas de départ entre 12h45 et 12 h55.

-Trail des Moulins : entrée dans le sas d'attente N° 1 entre 12h45 et 12h55, puis dans le sas d'entrée entre 13h05 et 13h15

-Trail des Passerelles : entrée dans le sas d'attente N° 2 entre 10h55 et 11h05, puis dans le sas d'entrée entre 11h15 et 11h25

-Le P'tit Trail de Chantelle : entrée dans le sas d'attente N° 1 entre 11h10 et 11h20, puis dans le sas d'entrée entre 11h30 et 11h40

RAVITAILLEMENTS :

Les ravitaillements pour le Trail des Gorges de La Bouble seront donnés au retrait du dossard et il y aura deux ravitaillements liquide sur la portion des 30 kms

Il y aura un ravitaillement liquide sur le trail des Moulins

Il n'y aura PAS de ravitaillement pour tous les autres parcours

A l'arrivée et compte tenu de la crise sanitaire aucun regroupement ne sera autorisé autour de la ligne d'arrivée ainsi il n'y aura pas de repas d'après course mais une collation à emporter (soupe chaude, sandwich et compote).

DOUCHES :

Vu la situation sanitaire, les douches seront fermées mais ceci pourraient évoluer à la date de la manifestation en fonction des recommandations sanitaires.

CLASSEMENTS et RECOMPENSES :

Pour chaque trail : Classement scratch masculin et féminin (trois premiers) ; les remises se feront au fur et à mesure de l'arrivée des trois premiers concurrents et concurrentes de chaque course

Des trophées, des coupes, médailles, lots divers et produits régionaux seront attribués aux coureurs.

Les classements seront envoyés le plus tôt possible par mail, et consultables dès le soir sur le site : www.chantellesportsnature.com

ENGAGEMENTS : Inscription **UNIQUEMENT** en ligne avec paiement **UNIQUEMENT** en ligne ; **pas d'envoi** de chèque

RENSEIGNEMENTS : Nathalie PAYANT (06.71.19.22.17) et site avchantelle.net

PARKING : Le parking à la disposition des concurrents se situe sur le terrain de sport stabilisé dans le complexe sportif de Chantelle, à proximité du bureau des dossards et du départ.

RESPONSABILITE : Le fait de s'engager implique que le concurrent ait pris connaissance et accepte tous les termes de ce présent règlement. Il s'engage par ailleurs à respecter l'environnement et la nature sur le circuit du Trail (passages dans des propriétés privées). Les organisateurs déchargent toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect du règlement, des ordres des signaleurs ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé ou une conduite à risque.

CHARTÉ ECO -COUREUR : une charte éco -coureur est à signer et oblige aux respects des consignes et des zones de course ; dans le cas contraire, l'organisation se réserve le droit de disqualifier un participant

CHARTÉ SANITAIRE : en raison de la situation sanitaire, une charte d'engagement du respect strict des règles sanitaires est à signer lors de votre inscription.

ANNULATION DE L'ÉPREUVE : Certaines circonstances imprévisibles pourront amener les organisateurs à modifier le tracé des courses (crue de la Bouble située entre 20 et 40 M³ seconde « échelle vigicrue »), voire à annuler l'épreuve (crue de la Bouble supérieure à 40 M³ seconde). Une information sera déposée sur le site.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit (crue de la Bouble située entre 20 et 40 mètres cube seconde « échelle vigicrue ») ou d'annuler l'épreuve (crue de la Bouble à 40 mètres cubes seconde). En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle, indépendante de notre volonté, nous nous engageons à rembourser les inscriptions déduits des frais occasionnés par SPORTIPS.

La Directrice de course

Nathalie PAYANT

CHARTE ECO RESPONSABLE DU COUREUR

Article 1 : Respect du milieu naturel

Je respecte le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux.

Je m'engage de même à rester dans les zones de course balisées et exceptionnellement délimitées ce jour -là.

Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel

Article 2 : Cohésion sociale et solidarité

Je reste courtois et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'évènement dans une démarche de développement durable.

Article 3 : Gestion des déchets

Je réduits mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés.

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée.

Article 4 : Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie le covoiturage et les transports en commun pour me rendre sur l'évènement. (voir covoiturage sur le site du trail)

Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement fair-play, responsable et durable.

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement mes capacités physiques ou mentales durant l'épreuve.

Adoptez le bon comportement, éco-courez !

CHARTE DU COUREUR - ENGAGEMENT POST COVID -19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement TRAIL CHANTELE SPORTS NATURE, je m'engage à :

-Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains , distanciation physique)

-Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file de parcours de sortie
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter mes déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau , gourde, flasque, bouteille , gobelet ...)

-Ne pas entrer physiquement au contact des autres participants

-Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous

-Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte)

-Si j'ai présenté la COVID 19 dans les semaines et mois précédents la course , consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude

-Ne pas courir si je présente des symptômes de la COVID -19 depuis moins de 14 jours

- Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent COVID -19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course

-Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « Stop Covid » préalablement à ma venue sur l'évènement

-Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacement et de transports

J'agis en connaissance de cause.

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES ET DES ZONES DE COURSE, LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER UN PARTICIPANT